PROCES VERBAL

conseil d’administration
du centre communal d’action sociale
jeudi 8 octobre 2026

SAINT-CLOUD

MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Éric BERDOATI~~

Les Elus :

Annie POTHIER, Vice-présidente
Mireille GUEZENEC
Edith SAGROUN
Nicolas PUJOL
~~Laura MODANESE~~
Pierre BLEXMANN
Sylvie SOARES
Anne-Marie CRAVERO

Les Représentants des associations :

Ludovic MARTIN-DEMARZE - Association Familiale Catholique , désigné par l'UDAF
Elisabeth PACREAU-LEDAIN - Aides et Soins 92 Centre
Christine CHAZELLE - Les Papillons Blancs
Yolande DUNOYER DE SEGONZAC - UNAFAM
Agnès BURGAUD - La Passerelle
Marc TIHY - Secours Catholique
Catherine PERRAUDEAU - La Maison de l'Amitié
Gérald AUTIER - APAJ

Le pouvoir suivant a été donné :

Laura MODANESE à Pierre BLEXMANN

Assistaient également à la réunion :

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé
Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS

SOMMAIRE

A. DELIBERATION **4**

1. Désignation d'un secrétaire de séance 4

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL **4**

C. PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2025 **4**

D. DELIBERATIONS

1. Aide sociale extra légale……..…….. 9

D. QUESTIONS DIVERSES **9**

A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Madame la Vice-présidente, le Conseil décide :

N° 54: DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du centre communal d'action sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du conseil d'administration du jeudi 10 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

C. PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2025

Ce document a été remis avant la séance aux membres du conseil d'administration.

Annie POTHIER demande si les membres du conseil d'administration souhaitent détailler le document page par page ou aborder les questions que sa lecture a soulevées ?
→ **L'ensemble des membres** a trouvé le document très clair.

Anne-Marie CRAVERO demande si les données de ce document sont confidentielles ?
→ **Annie POTHIER** répond par la négative.
→ **Christine CHAZELLE** estime que ce peut même être un document de travail pour les associations.

Annie POTHIER souhaite partager quelques points saillants du document avec les membres du conseil d'administration :

Données - SST8, pages 6 à 11 :

Agnès BURGAUD demande si les chiffres concernent uniquement l'activité de ce service à Saint-Cloud ?
→ **Sylvie SOIRAT** répond par l'affirmative.

Page 7 : il est à noter une augmentation significative en 2025 du nombre de personnes concernées par un accompagnement social ou médico-social.
Anne-Marie CRAVERO ne comprend pas l'écart entre le nombre de 570 personnes accompagnées et celui de 151 personnes reçues.
→ **Marie SANGOUARD** explique que le nombre de 151 représente vraisemblablement le nombre de personnes reçues pour la 1ère fois (1er entretien de l'année).
Ce chiffrage donné par le SST8 n'étant pas clair, il est demandé à Sylvie SOIRAT d'interroger le SST8.

Page 8 : la différence des données « accès aux droits » entre 2024 (38,2%) et 2025 (1,2%) pose question.
Il est demandé à Sylvie SOIRAT d'interroger le SST8 sur ce point également.
Catherine PERRAUDEAU demande ce que sont les « courriers signalés « ?
→ **Sylvie SOIRAT** : il s'agit de courriers adressés au SST8 par une autre instance, en signalement d'une situation.

Page 10 :
Anne-Marie CRAVERO s'interroge sur le fait qu'il n'y ait que 9 contrats d'engagement réciproque / RSA signés alors que sont comptabilisés 292 bénéficiaires du RSA au 31/12/2025.
Il est demandé à Sylvie SOIRAT d'interroger le SST8 sur ce point.

Page 11 : le nombre d'enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante est en très nette augmentation en 2025.

Anne-Marie CRAVERO, Agnès BURGAUD demandent ce que peut faire la Ville face à cette augmentation inquiétante ? Que pourrait-elle mettre en place ? Beaucoup de ces signalements émane des écoles, des associations comme La Passerelle…Il conviendrait de davantage accompagner les familles.

→ **Marie SANGOUARD** explique que le domaine de la protection de l'enfance est une mission dévolue au Conseil départemental. Suite à ces signalements, des actions sont mises-en-place par l'Aide Sociale à l'Enfance pour accompagner les familles quand il y a lieu : actions éducatives, suivi à domicile, parfois placement de l'enfant …

→ **Annie POTHIER** précise que le PEEJ (Pôle Enfance Education Jeunesse) a mis en place des actions pour accompagner en amont les familles sur la parentalité (Réseau des Parents par exemple).

→ **Ludovic MARTIN – DEMARZE** estime qu'il est plutôt positif que le nombre d'enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante augmente : cela montre que l'ensemble des intervenants , partenaires administratifs et / ou associatifs est sensibilisé, vigilant et signale davantage.

→ **Annie POTHIER** insiste sur le fait que chacun doit être extrêmement attentif ; il est impossible d'être davantage pro-actif sans être intrusif dans la vie des familles, mais il est important de signaler , de relayer les informations , les alertes perçues aux services compétents et mandatés sur le domaine de la protection de l'enfance.

Elisabeth PACREAU s'étonne que 31 enfants accueillis à l'ASE relèvent en 2025 d'une mesure administrative ou judiciaire : le chiffre , équivalent à celui 2024, lui parait élevé /an.

→ **Marie SANGOUARD** explique qu'il ne s'agit probalement pas de 31 nouveaux enfants /an, car ces enfants sont généralement suivis sur plusieurs années.

Gérald AUTIER, devant plusieurs chiffres donnés par le SST8 qui posent question et peuvent être interprétés de plusieurs façons, se demande s'il est utile de les faire figurer dans le Bilan Social ?

→ **Marie SANGOUARD** rappelle que l'objectif du Bilan Social est de présenter une photographie la plus complète possible de l'action sociale développée sur la ville par l'ensemble des partenaires. A ce titre, y faire figurer l'activité du SST8 lui semble indispensable.
Les chiffres donnés par ce service, notamment dans le domaine de la protection de l'enfance, sont factuels et donnent l'exacte photographie de la ville dans ce domaine.

Anne-Marie CRAVERO estime qu'il convient de réfléchir à comment la Ville pourrait accompagner davantage certaines situations, comme par exemple celles des mineurs sortant de l'accompagnement ASE.

Données - CCAS, pages 15 à 48 :

A la demande d'Annie POTHIER, **Sylvie SOIRAT** explique que ces pages détaillent les 3 domaines d'action du CCAS : aide sociale légale, aide sociale extra-légale, animation seniors.

Annie POTHIER précise que le PPT qu'elle a présenté lors de la dernière séance, reprenait toutes ces actions, les données chiffrées étant davantage développées dans le Bilan Social .

Gérald AUTIER demande si le rôle du CCAS est bien d'aider les usagers à constituer différents dossiers, puis de « passer la main » aux institutions en charge de la gestion de ces dossiers ? Le CCAS est-il informé des suites données aux dossiers ?

→ **Sylvie SOIRAT** : effectivement, le CCAS est l'interface entre l'usager et l'institution concernée par la demande (MDPH, Conseil départemental, CAF etc…) ; malheureusement il n'est pas avisé des suites données à un dossier, et se trouve trop souvent en difficulté pour obtenir l'information.

Page 21 :

Nicolas PUJOL demande si le recours à la Navette clodoaldienne est important ? La réduction du délai de réservation (48h au lieu de 72h) pourrait-elle être portée à 24 h ?

→ **Sylvie SOIRAT** répond que ce service est très apprécié des seniors ; pour des raisons d'organisation des trajets de transport par le service du Garage, le délai de réservation ne peut être réduit à 24h.

→ **Marie SANGOUARD** précise que l'on pouvait craindre à la mise en place un afflux des demandes difficile à gérer. Ce n'est pas le cas, néammoins, le service est effectivement très apprécié et le bilan chiffré d'utilisation est satisfaisant.

Page 20 :
Catherine PERRAUDEAU demande des explications sur ce que sont les Admissions provisoires en soins psychiatriques.
→ **Sylvie SOIRAT et Marie SANGOUARD** : cette mesure, extrêmement règlementée, concerne des personnes se mettant en danger et mettant en danger autrui de par des troubles psychiatriques dument attestés par un certificat médical demandant une Admission provisoire en soins psychiatriques. Le Maire signe alors un arrêté demandant au Préfet l'admission provisoire de la personne en soins psychiatriques. Cette admission est ensuite prolongée ou non par le Préfet.
Un trouble de l'ordre public n'est pas suffisant pour justifier le recours à cette procédure qui conduit à une privation de liberté.
A l'heure actuelle, le Maire est de moins en moins sollicité dans le cadre de cette procédure, l'usager étant la plupart du temps reçu dans un service d'urgence psychiatrique habilité à mener ensuite directement la démarche d'Admission provisoire en soins psychiatriques.

Page 24 :
Anne-Marie CRAVERO demande pourquoi le montant de la subvention 2025 versé aux Restos du Cœur est inférieur à celui 2024 ?
→ **Marie SANGOUARD** explique que ce sont les Restos du Cœur qui ont demandé une subvention d'un montant inférieur.

Page 29 :
Anne-Marie CRAVERO s'étonne de la diminution du nombre de demandes d'aide aux jeunes.
→ **Sylvie SOIRAT** précise qu'il s'agit de dossiers présentés au conseil d'administration, constitués par l'APAJ.

Page 31 :
Sylvie SOARES demande ce que sont les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) ?
→ **Marie SANGOUARD** : ce sont des tickets – services, d'une valeur de 15,24€ ou de 7,62€, utilisables pour l'achat de produits alimentaires, de produits d'hygiène, de vêtements. Les demandes sont formulées auprès du CCAS par des travailleurs sociaux, après évaluation sociale de chaque situation.

Agnès BURGAUD mentionne que La Passerelle constate la diminution des Quotients Familiaux des familles et l'augmentation des difficultés sociales. Comment le CCAS pourrait-il intervenir davantage ?
→ **Annie POTHIER** rappelle que la politique sociale de la Ville en faveur des familles ne se décline pas qu'au travers du CCAS. Le PEEJ par exemple, fixe les tarifs de toutes ses prestations (ALSH, accueil péri-scolaire, cantine) en fonction des Quotients Familiaux des familles .
→ **Marie SANGOUARD** incite Agnès BURGAUD et les bénévoles de La Passerelle à orienter les familles en difficulté qu'ils repèrent vers le CCAS ; le CCAS les orientera ensuite vers les travailleurs sociaux ou le partenaire concerné par la problématique exposée. L'octroi d'une aide financière n'est pas nécessairement la réponse adaptée, un accompagnement social, des actions d'insertion étant parfois à privilégier.

Agnès BURGAUD souhaite insister sur les difficultés majeures que rencontrent des mères isolées, élevant seules leurs enfants adolescents.
→ **Marie SANGOUARD** explique que des actions d'accompagnement existent sur la ville, telles les rencontres organisées par le Réseau des Parents en lien avec le PEEJ.

Annie POTHIER rappelle que l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) qui sera effectuée au début de l'année 2027 permettra de mieux appréhender et de définir les axes d'action sociale à développer.

Page 32 :
Anne-Marie CRAVERO demande pourquoi le budget alloué aux aides aux familles et aux personnes isolées est en diminution pour 2026 ?
→ **Sylvie SOIRAT et Marie SANGOUARD** expliquent que la somme allouée l'a été en fonction des réelles dépenses effectuées dans ce secteur au cours des dernières années, et aussi dans la nécessité d'intégrer aux dépenses de fonctionnement la nouvelle dépense inhérente à la réalisation de l'ABS. Il s'agit donc d'un ré équilibrage des dépenses en fonction des besoins.

Page 33 :
Annie POTHIER tient à souligner combien la mission exercée par l'agent canicule recruté du 1er juin au 15 septembre est importante et appréciée des personnes inscrites sur le registre canicule.
→ **Marc TIHY** approuve, expliquant les nombreux retours positifs qu'il a eus des personnes concernées.

Sylvie SOARES demande comment se font les inscriptions sur le registre ?
→ **Annie POTHIER** : actuellement, les personnes demandent elles-mêmes à être inscrites; elles peuvent aussi être signalées par un voisin, le corps médical ou paramédical, un gardien d'immeuble, et sont alors systématiquement contactées pour valider leur inscription.
A compter de début 2027, les instances traitant les dossiers de personnes âgées (Conseil départemental pour l'APA, Caisses de retraites etc…), enverront la liste de leurs bénéficiaires aux CCAS pour inscription automatique sur le registre canicule. La personne inscrite en sera bien entendu avisée et devra faire la demande de désinscription si elle ne souhaite pas figurer sur le registre. Ce nouveau fonctionnement va engendrer une augmentation considérable du nombre de personnes inscrites sur le fichier.

Page 37 :
Christine CHAZELLE avait en mémoire 26 bénéficiaires de l'aide financière versée par le CCAS aux jeunes âgés de 16 à 20 ans, porteurs de handicap ; n'en figure que 11 dans le document.
→ **Sylvie SOIRAT** confirme qu'il y a bien 11 bénéficiaires de cette allocation.
→ **Marie SANGOUARD** explique combien il est difficile d'avoir un vrai chiffrage du nombre de personnes porteuses de handicap à Saint-Cloud. La MDPH ne délivre pas de chiffres spécifiques à la commune. Il est estimé que 16% à 17% de la population est porteuse de handicap, que 7% dépose un dossier auprès de la MDPH. Toutes les demandes ne transitant pas par le CCAS, il est difficile de faire connaitre autrement que par le site de la Ville ou le Saint-Cloud Magazine l'allocation versée par le CCAS.

Anne-Marie CRAVERO demande comment en a été fixé le montant ?
→ **Marie SANGOUARD** : par délibération du conseil d'administration du CCAS.

Page 38 :
Annie POTHIER incite les membres du conseil d'administration à aller voir l'exposition photos « La cuisine de mon enfance » , au Carré, réalisée dans le cadre de la Semaine bleue. La composition florale qui l'agrémente , de toute beauté, a été réalisée par l'intervenant assurant les cours d'art floral (meilleur ouvrier de France) au sein de l'Espace d'animation des Coteaux, et des seniors participant à diverses activités proposées au sein de cet établissement.
→ **Anne-Marie CRAVERO et Yolande DUNOYER DE SEGONZAC** confirment que l'exposition est remarquable.

Mireille GUEZENEC rappelle qu'en clôture de la Semaine bleue, se dérouleront demain « les 20 ans des Coteaux », festivité à laquelle tous les membres du conseil d'administration ont été conviés.
Elle propose également qu'une visite de l'Espace d'animation des Coteaux soit organisée pour tous les membres du conseil d'administration qui souhaiteraient découvrir cette structure .
L'aménagement en 2026 d'un nouvel espace cuisine a permis de développer des ateliers très qualitatifs.

Mireille GUEZENEC tient à souligner que la diminution des possibilités d'utilisation des cars de la Ville a fait qu'une très forte majorité des sorties ont donné lieu à l'utilisation des transports en commun ; le bémol est que seuls des seniors autonomes peuvent participer aux sorties.

Données - associations, pages 49 à 77 :

L'APAJ :
Gérald AUTIER souligne combien l'évolution du groupe « Devoir de mémoire » a été positive, les jeunes se montrant de plus en plus investis.
En 2027, ce projet ne sera pas reconduit.
Avec le départ de Pascal LOUAP, l'association se recentrera davantage sur son fonctionnement interne, avec notamment le recrutement d'un 4ème éducateur.

Les Papillons Blancs :
Christine CHAZELLE souligne le nombre croissant d'établissements.
Les Pôles d'Appui à la Scolarisation se sont également beaucoup développés au sein des établissements scolaires.
1 000 personnes sont accueillies, 850 salariés sont comptabilisés.

La Passerelle :
Agnès BURGAUD explique que l'association compte à présent 70 bénévoles. Des bénévoles supplémentaires seraient indispensables, mais il est très difficile d'en « recruter ».
Sur l'année scolaire 2025-2026, ce sont 30% d'enfants en plus qui ont été accueillis. 180 sont actuellement inscrits, niveau CE1 à classe de 5ème + accompagnements individuels de collégiens et de lycéens (tarifs de 10€ à 190€).
L'association accueille aussi des jeunes des Papillons Blancs pour des ateliers poterie.
Des séances de lecture en crèches se déroulent aussi régulièrement.
En 2027, est prévue l'ouverture d'un accompagnement au sein de l'école du Val d'Or.
Agnès BURGAUD aimerait initier un partenariat avec l'Espace d'animation des Coteaux .

Anne-Marie CRAVERO demande ce que signifie la mention « difficulté grandissante à mettre les enfants en apprentissage » ?
→ **Agnès BURGAUD** explique qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser les jeunes / notion de travail, du fait du contexte familial, social…
A ce titre, la collaboration avec l'APAJ est majeure.

La Maison de l'Amitié :
Catherine PERRAUDEAU revient sur la plus value du nouveau logiciel qui permet de relancer les usagers par SMS 24h avant leur rendez-vous.
En 2026, les boutiques de vêtements ont été ré aménagées, et un nouveau local (pour stockage) a été mis-à-disposition de l'association par la Ville. Néammoins, le développement des activités fait que le besoin de davantage d'espace est toujours prégnant.
Catherine PERRAUDEAU insiste sur les cours de français qui s'adressent à un public ne parlant pas du tout la langue, dans un but d'insertion. Une petite partie des « élèves » prépare le DELF.
Elle tient également à faire part des difficultés de stationnement rencontrées continuellement par les bénévoles venant en voiture : une solution (place dédiée) pourrait-elle être envisagée ?
→ **Annie POTHIER** en parlera à son collègue délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement.

L'UNAFAM :
Yolande DUNOYER DE SEGONZAC rappelle que l'association accompagne les familles dont un membre souffre de troubles psychiques.
Elle regrette beaucoup d'être la seule bénévole de l'association à Saint-Cloud, et recherche une personne supplémentaire. Sachant que pour devenir bénévole à l'UNAFAM, il faut avoir vécu une histoire familiale similaire à celle des usagers accompagnés.

Départ d'Agnès BURGAUD

Aides et Soins 92 Centre :
Elisabeth PACREAU-LEDAIN souligne l'évolution de l'association, due aux nombreuses réformes qui imposent la complémentarité entre « soins » et « maintien à domicile » .
L'avenir suscite beaucoup d'inquiétude car les possibilités de prises-en-charge des prestations diminuent régulièrement, alors que leurs coûts sont de plus en plus importants (15€ à 20€ par heure il y a 20 ans / 30€ par heure actuellement). Le secteur de l'aide à domicile relève de plus en plus du privé, avec une multitude d'offres pas toujours structurées…
Elisabeth PACREAU-LEDAIN insiste sur l'isolement des seniors suivis par l'association à leur domicile ; ce sont souvent des personnes seules, sans famille, avec des pathologies importantes.
Autant de situations invisibles, mais dramatiques.
Il a beaucoup été parlé au cours de la séance des actions à développer pour les familles : il ne faut pas oublier la problématique du vieillissement de la population.

Annie POTHIER souligne que les propos d'Elisabeth PACREAU-LEDAIN sont corroborés par les chiffres procurés par le CLIC Gérico qui montrent bien l'augmentation du nombre de seniors au sein de la population clodoaldienne. Elle remercie beaucoup Elisabeth PACREAU-LEDAIN pour la justesse de son intervention, très éclairante.

Le Secours Catholique :
Marc TIHY indique que 100 personnes ont été reçues au cours des permanences tenues au sein de la Maison de l'Amitié, essentiellemlent pour un accompagnement dans des démarches administratives.
21 accueils-café se sont également tenus + 1 repas « solidaire » un dimanche /mois.
Comme beaucoup d'associations, le Secours Catholique aurait besoin de davantage de bénévoles, mais ne parvient pas à en mobiliser de nouveaux.

D. DELIBERATIONS

1. Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Madame la Vice-présidente, le conseil décide d'allouer les secours suivants :

N° 55 : secours financier de 500,00 € pour régler des frais de permis de conduire

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 56 : secours financier de 500,00 € pour régler des frais de permis de conduire

La délibération est adoptée à l'unanimité

E. QUESTIONS DIVERSES

Annie POTHIER propose que les convocations aux séances du conseil d' administration et tous les documents afférents soient désormais envoyés dématérialisés, par mail, à chaque membre.
→ **Anne-Marie CRAVERO** explique qu'elle ne peut pas prendre correctement connaissance sur écran d'un document aussi dense que le Bilan Social.
→ **Mireille GUEZENEC, Catherine PERRAUDEAU, Elisabeth PACREAU-LEDAIN** expriment qu'elles seront également en difficulté, notamment pour le renvoi et signature d'un pouvoir.

Annie POTHIER conclue qu'un essai sera fait, au moins pour la prochaine séance.

Les dates des prochains conseils d'administration sont fixées comme suit :

- **Jeudi 5 novembre 2026**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle
- **Jeudi 10 décembre 2026,** salle des Mariages, à 18 heures : séance traditionnelle

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.